

sur l'enquête et éclaircir les doutes de l'expert est le cas où plusieurs personnes, ayant eu des rapports avec un enfant suspect, auraient présenté les symptômes d'une infection syphilitique. Ainsi un nourrisson aura pu infecter plusieurs nourrices qu'on lui aura données successivement, des membres de la famille qui se seront servis d'objets à son usage, même des personnes étrangères qui l'auraient approché, touché, embrassé. Des exemples de ce genre ont été cités par Stark, Bardinet, Diday et d'autres auteurs. On conçoit combien il est important d'examiner autant que possible, en pareil cas, les nourrices et tous ceux qui auront eu des rapports plus ou moins directs avec l'enfant.

Les objections, après cet examen, seront peu sérieuses. Pour établir la liaison, on s'appuiera sur ce fait que chez la nourrice la syphilis a débuté par le sein à un moment où les parties génitales étaient intactes. Ce qui importe, suivant le professeur Tardieu, c'est de bien fixer à la fois l'état du sein et l'état des organes génitaux. Effectivement, quand même l'examen de ces organes serait tardif, il peut encore éclairer l'expert en lui faisant connaître le point où a débuté la maladie et la marche qu'elle a suivie.

L'évolution différente de la syphilis, suivant qu'elle est acquise ou héréditaire, est un autre point qui ne manque pas d'importance et sur lequel Rollet a insisté avec beaucoup de sens. C'est qu'en effet, si la nourrice contracte la syphilis autrement que par son nourrisson, la contagion produite chez celui-ci se manifestera par l'accident primitif, et non par des plaques muqueuses ainsi qu'il arrive ordinairement dans la syphilis congénitale, où l'accident primitif fait toujours défaut.

Comme il a été question ailleurs des différents modes de contamination syphilitique, je rappellerai simplement ici les faits, toujours très-complexes, résultant, soit du contact d'une partie ou d'un objet contaminé, soit d'inoculations accidentellement produites par la circoncision, par le tatouage, par la vaccination, par l'incurie de certains opérateurs à l'aide d'instruments mal-propres, ou même volontairement pratiquées dans un but expérimental ou thérapeutique. Dans tous ces cas, dont l'étude sévère est bien faite dans le mémoire du professeur Tardieu, le rôle de l'expert est toujours le même : il consiste à établir la réalité de la syphilis et à déterminer la possibilité d'une relation entre les accidents que présentent les deux parties. Là s'arrête la tâche du médecin ; au magistrat, celle de fixer les droits de chacun.

APPENDICE

PATHOLOGIE COMPARÉE ET EXPÉRIMENTALE.

BIBLIOGRAPHIE. — BOERHAAVE, *Traité de la malad. vénér.*, trad. fr., Paris, 1753, p. 16. — HUNTER, *Œuvres complètes*, Paris, 1839. — SWEDIAUR, *Traité des malad. vénér.*, t. I, p. 7, Paris, 1801. — AUZIAS-TURENNE, *Transmission de la syphilis aux animaux*. Gaz. méd. de Paris, 1844, p. 709, 726. — HELOT, DE CASTELNAU, Jules DAVASSE, *Nouvelles expériences sur l'inoculation de la syphilis aux animaux*. Gazette des hôpitaux, n° 27, 1845. — CULLERIER, Archives générales de médecine, 4^e série, t. VIII, p. 50, 1854. — ROBERT DE WELTZ, *Deux réponses à deux lettres de M. le docteur Ricord sur l'inoculation de la syphilis aux animaux*. Wurzburg et Paris, 1850. — DIDAY, *Transmission de la syphilis de l'homme aux animaux*. Gaz. méd. de Paris, 1851. — SPERINO, *Traité de la syphilisation*. — MAUNOURY (de Chartres), dans Gazette hebdomadaire de méd. et de chirurg., 1855. — FOLLIN, *Maladie du coit chez les chevaux et syphilis*, Archives générales de médecine, 1859. t. 1, p. 332, Revue critique. — LAFOSSE, *Maladie vénérienne des solipèdes*, Journal des vétérinaires du Midi, nov. et décemb. 1860. Analyse dans Gaz. hebd., p. 108, 1861. — A. RICORDI et F. DELL'ACQUA, Annal. univ. di medicina, vol. CC, p. 75. Milano, 1867. — MASSENGER BRADLEY, *Inoculation du pus syphilitique à des animaux*. British med. Journ., 1871. — SCHMIDT, *Syphilis bei Affen*, Zoolog. Klin., Francf., 1871.

Savoir si la syphilis appartient exclusivement à l'espèce humaine est une question qui depuis longtemps fixe l'attention des observateurs, et qui a sa place marquée dans cet ouvrage. Cette question est double : d'abord, existe-t-il dans certaines espèces animales (1) une maladie comparable ou identique avec la syphilis de l'homme ; la syphilis, enfin, est-elle transmissible aux animaux ?

L'observation nous apprend qu'il y a chez le cheval des affections des organes génitaux transmissibles, comme chez l'homme, par l'acte génital ; et,

(1) Bien que ce soit un hors-d'œuvre, je rappellerai uniquement pour la curiosité du fait que l'un des plus anciens syphiligraphes, Ruiz Diaz de Isla, fait mention de la syphilis des choux. « A Baïza, mon pays, dit-il, j'ai observé des choux atteints de syphilis. Cette maladie leur est communiquée par les eaux stagnantes dans lesquelles a été lavé le linge des vénériens, et dont on s'est ensuite servi pour les arroser. Les excroissances de ces plantes ressemblent à tel point aux pustules du *mal français*, que les enfants les coupent avec des ciseaux et les collent sur leur visage pour simuler la maladie. Du reste, les autres plantes potagères souffrent aussi de la maladie, non moins qu'un grand nombre d'animaux. »

chose curieuse, à côté de certaines formes qui infectent l'économie et dans lesquelles la maladie se généralise à la façon de la syphilis, il en est d'autres qui n'apportent jamais chez l'individu qu'un simple trouble local. Ici reparaît par conséquent la doctrine dualiste. En Allemagne, Roloff admet deux maladies distinctes : l'une, qui n'est qu'un exanthème sans gravité, ne s'étend pas ordinairement au delà des organes externes de la génération; l'autre, qui représente une affection maligne, mérite seule le titre de *maladie du coït* (1).

Par contre, Hertwig (2) est d'avis qu'il n'y a qu'une seule maladie du coït, et qu'elle présente deux formes, l'une bénigne et l'autre maligne. Caractérisée à son début par l'apparition, sur les parties génitales externes, d'ampoules, d'ulcérations, de taches, etc., cette maladie peut s'arrêter d'elle-même ou se compliquer de troubles généraux et de phénomènes nerveux et être transmise sous l'une ou l'autre de ces deux formes.

La maladie du coït règne en Russie et en Prusse depuis la fin du siècle dernier. Observée en 1796 et 1799 dans le district de Trackhène, elle y persista jusqu'en 1801. En 1815, on la vit apparaître à Witthowo, près Bamberg; elle se montra de 1816 à 1820 dans le Hanovre, en 1817 et 1818 en Lithuanie. On la trouvait en 1821 dans diverses parties de l'Allemagne du Nord, en 1826 en Silésie, de 1827 à 1830 en Bohême et dans le canton de Berne. Elle fut observée pour la première fois en France, dans le cours de l'année 1830, par Lautour (3), qui la décrivit sous le nom de *maladie contagieuse des organes génitaux de l'étalon et de la jument*. En 1840, elle fit invasion dans la Poméranie, et c'est alors qu'elle fut observée par Roloff, inspecteur des haras de Posen (4). Vers la même époque, elle régnait en France, où elle était décrite par Dayot sous le nom d'eczéma contagieux (5); mais Balardini l'a observée dans le royaume Lombard-Vénitien (6). L'Angleterre a été jusqu'ici préservée de cette maladie. Le nord de l'Afrique en a depuis longtemps subi les atteintes; elle a été observée par Signol (7) dans la province de Constantine, et le général Dumas l'a vue sévir sur les chevaux arabes dans cette même province, où les indigènes la désignent sous le nom d'el-dourine (8). Fixée depuis l'année 1851 dans le département des Hautes-Pyrénées, cette maladie a été l'objet de recherches et d'expériences intéressantes de la

(1) Ces mêmes affections paraîtraient se rencontrer aussi dans l'espèce bovine. Toutes les vaches que couvrit un taureau sur le pénis duquel était un condylome de la grosseur d'une noisette furent prises d'un écoulement muqueux qui dura plusieurs semaines et exigea quelquefois l'emploi d'injections astringentes (*Archives de méd.*, 1840, p. 358).

(2) Voyez *Maladie de l'étalon*, dans *Magasin de médecine vétérinaire*, 1842, traduit par Balddenweck. Analysé par Delafond, *Recueil de méd. vétér.*, 1852, p. 897.

(3) Voyez *Recueil de médecine vétérinaire*, 1834, p. 118; *Journal théorique et pratique*, 1832, p. 258.

(4) Voyez *Recueil de méd. vétérinaire*, 1855, p. 241.

(5) *Mém. de la Société imp. et centr. d'agriculture*, 1847-1848. — *Recueil de méd. vétér.*, 1850, p. 92.

(6) *Obs. de syphilis chez les chevaux*. (*Gazetta medica Lombarda*, 1849.)

(7) Voyez *Comptes rendus de la Société imp. et centr. de méd. vétér.*, 1853, et *Recueil de méd. vétér.*, 1854, p. 127.

(8) Voyez *Recueil de méd. vétér.*, 1855, p. 476, et *Comptes rendus de la Société imp. et centr. de méd. vétérinaire*.

part des vétérinaires de l'école de Toulouse. Prince et Lafosse (1) en ont fait une étude approfondie en ce qui concerne la contagion. Nous allons parler successivement de l'exanthème coïtal et de la maladie du coït proprement dite.

A son début, l'exanthème coïtal se montre chez l'étalon sous forme d'un œdème plus ou moins prononcé, affectant le pénis et le fourreau de la verge de façon à déterminer parfois un paraphimosis. Au bout de quelques jours, l'œdème diminue, et vers la fin du premier septénaire apparaissent des phlyctènes sur les faces latérales et inférieure de la verge ou sur le gland. Au troisième jour, en général, ces phlyctènes se dessèchent en laissant parfois à leur suite des ulcérations entourées d'une auréole rouge, et dont les bords sont tantôt lisses et unis, tantôt déchiquetés et rugueux, le fond blanchâtre ou lardacé. Ces ulcérations, qui n'intéressent jamais qu'une partie de la peau, se ferment au bout de six à huit jours et sont suivies d'une cicatrice blanche et lisse. Les symptômes généraux, comme la fièvre, la perte d'appétit, etc., sont à peine sensibles; l'érection et le coït sont douloureux. Un ou deux jours après l'accouplement, on remarque chez la jument de l'inquiétude et un certain degré d'agitation. La vulve se tuméfie en totalité ou en partie; du vagin et de la face externe des grandes lèvres s'écoule un liquide visqueux et blanchâtre, puis survient un gonflement œdémateux qui occupe le périnée et descend jusqu'aux mamelles. Vers le troisième ou le quatrième jour apparaissent sur les parties sexuelles des saillies jaunâtres ou des ampoules contenant une sérosité âcre, lésions qui se terminent enfin par des cicatrices blanches. Quelques soins de propreté suffisent, en général, pour amener la guérison de cette affection tout à fait distincte de la maladie du coït, mais qu'il est jusqu'à un certain point possible de comparer aux lésions locales des parties génitales de l'homme.

La maladie du coït procède, comme l'exanthème coïtal, par des déterminations locales que l'on peut rapprocher des indurations spécifiques de la syphilis. Le fourreau du cheval et quelquefois le scrotum sont tuméfiés, chauds et douloureux. La muqueuse uréthrale gonflée met obstacle à la miction, et l'urine est retenue dans la vessie; enfin on observe les vésicules de l'exanthème coïtal ou de légères érosions. Chez la jument, l'œdème qui se montre au périnée et à l'abdomen se transforme en une induration lardacée qui disparaît bientôt. Un liquide jaune et blanchâtre s'écoule de la vulve; plus tard, la muqueuse se tuméfie et prend une teinte grise ou marbrée; le clitoris se boursoufle et la matière sécrétée se colore en jaune verdâtre. De petites vésicules apparaissent sur les muqueuses, et Hertwig dit avoir observé deux fois des ulcères arrondis intéressant toute l'épaisseur de la muqueuse vaginale.

A ces accidents purement locaux et comparables à l'accident primitif de la syphilis succèdent des symptômes d'un autre ordre, symptômes secondaires qui marquent l'infection générale de l'organisme et surviennent quatre ou six semaines environ à partir du début de la maladie. Le poil se hérissé, la peau exhale une mauvaise odeur et le regard perd son éclat; puis des

(1) Voyez *Journal des vétérinaires du Midi*, 1853, p. 145; 1855, p. 1; 1860, novembre et décembre.

tumeurs cutanées, ayant leur siège dans l'épaisseur du derme, se montrent d'abord sur la croupe et s'étendent aux régions costales, à l'encolure et aux cuisses; elles sont semblables aux bosselures produites par les piqûres d'insectes, affectent une forme circulaire circonscrite par un rebord bien dessiné, et ont un diamètre qui varie de 1 à 3 centimètres. Hertwig prétend qu'il s'échappe parfois du centre de ces plaques une sérosité jaunâtre, agglutinant les poils; mais il est à remarquer qu'il s'agit ici de plaques cutanées, et non de tumeurs sous-dermiques ainsi que cela s'observe dans les affections farcino-morveuses; du reste, absence de cordons lymphatiques et des abcès multiples propres au farcin.

Les muqueuses prennent généralement part à l'affection; celles du nez, des bronches ou même des yeux, peuvent être injectées dès le début du mal; les ganglions inguinaux et sous-glossiens sont parfois tuméfiés et indurés. Plus tard apparaissent des manifestations nouvelles, arthrites, paralysies du mouvement, atrophies partielles ou générales, éruptions de boutons érythémateux ou pseudo-farcineux; et enfin, comme phénomènes exceptionnels, on peut constater encore la luxation coxo-fémorale et des fractures spontanées (Lafosse). Le train postérieur est le siège assez habituel de paralysies liées à une affection médullaire jusqu'ici mal déterminée. Cette maladie a une durée qui varie entre deux mois et trois ans, sa guérison est rare, et les animaux succombent pour la plupart à un marasme hideux. Elle sévit deux ou trois années de suite dans une localité, et la quitte d'ordinaire après ce terme pour reparaître dans des lieux plus ou moins distants.

La maladie du coït est contagieuse; c'est un fait sur lequel s'accordent presque tous les vétérinaires, et qui est hors de doute depuis les expériences démonstratives pratiquées à Toulouse. Quinze juments parfaitement saines furent livrées à des étalons atteints de la maladie du coït et provenant du dépôt de Tarbes. Sur ce nombre, cinq ont offert à un faible degré les symptômes de la maladie et en ont guéri spontanément; cinq ont été gravement affectées, une seule a guéri, les quatre autres ont succombé. Des deux étalons ayant sailli les juments malades, l'un est mort de la maladie du coït, l'autre n'a présenté que des symptômes peu sérieux. Ces faits peuvent évidemment se passer de commentaires. Cependant il paraît que la contagion par inoculation se fait difficilement; beaucoup d'expérimentateurs, et Lafosse est du nombre, n'ont point réussi à inoculer la maladie par piqûre, ni même par frictions sur les parties génitales. Hertwig avance pourtant qu'il est quelquefois parvenu à transmettre le mal au moyen de la friction faite dans le vagin avec la matière virulente.

Cette maladie présente avec la syphilis une analogie assez grande pour que certains observateurs aient pensé qu'elle pouvait en dériver. L'opinion qui consiste à reconnaître une liaison causale entre les deux maladies n'est pas, il faut le dire, généralement acceptée. La plupart des vétérinaires regardent la maladie du coït comme entièrement distincte de la syphilis. Lafosse, qui partage cet avis, base son opinion sur ce que personne n'a encore signalé dans la maladie du coït les ulcères rongeurs, les chancres indurés des parties sexuelles, les bubons cervicaux et axillaires, les pustules humides de la marge de l'anus, les périostoses, les exostoses, etc. Ces considéra-

tions ne sont pas sans valeur, et je pense, avec le professeur de Toulouse, qu'il est seulement possible d'établir un rapprochement entre les maladies en question. Cependant, un fait raconté dernièrement par H. Bouley (1) tendrait à faire supposer que le doury (maladie du coït) pourrait peut-être bien quelquefois provenir de la syphilis humaine. Un individu, cédant à une opinion vulgaire et désireux de se guérir d'une affection syphilitique de la verge, introduisit cet organe dans le vagin d'une ânesse qui, plus tard, communiqua la maladie du coït à un baudet, lequel la donna à son tour à d'autres femelles. Disons pourtant que, malgré ce fait, M. Bouley ne croit pas à l'identité de la maladie du coït avec la syphilis.

Au résumé, il existe chez les animaux, et particulièrement dans les espèces chevaline et asine (2), une maladie transmissible par l'acte sexuel; mais, malgré de nombreux points de contact, cette maladie diffère de la syphilis de l'homme. Du reste, il n'est pas prouvé que la syphilis puisse se transmettre de l'espèce humaine aux espèces animales.

Contrairement à Van Helmont, dont nous avons déjà fait connaître les opinions sur l'origine première de la syphilis, Hunter (3) soutenait que le virus syphilitique avait pris naissance dans l'espèce humaine, et qu'on ne connaissait aucun autre animal que l'homme qui pût en être infecté. Turnbull, Bashington, Ricord, de Castelnau (4) et d'autres observateurs ont en vain cherché à inoculer la syphilis aux animaux. La question semblait définitivement jugée, lorsque, en 1844, Auzias-Turenne parvint à transmettre à un jeune singe jusqu'à dix ou douze chancres parfaitement caractérisés (5); mais il est clair que le nombre de chancres inoculés n'indique en aucune façon qu'il y ait eu transmission de la syphilis constitutionnelle. Aussi des expériences tentées en 1845 par Cullerier (6) l'ont-elles conduit à reconnaître que la syphilis ne pouvait être communiquée aux animaux. Comme il importait de savoir si les prétendus accidents transmis de l'homme au singe étaient susceptibles de se greffer de nouveau sur l'homme, Robert de Weltz (7) tenta, en 1850, l'expérience sur lui-même. Avec le pus provenant d'un accident développé sur un singe et sur un chat à la suite de l'inoculation d'un chancre humain, cet

(1) *Bullet. de l'Académie de médecine*, numéro du 20 septembre 1864.

(2) Voyez, Vital, *Gaz. méd. de l'Algérie*, 1863. — P. Garnier, *Union médicale* même année.

(3) Hunter, *Traité de la maladie vénér.*, traduit par G. Richelot, Paris, 1860. — Boerhaave (*Traité de la maladie vénér.*, trad. franç., Paris, 1753) raconte, d'après les *Ephémérides des curieux de la nature*, qu'un chien périt sur-le-champ pour avoir avalé la salive d'une personne traitée de la syphilis. — Swediaur (*Traité des maladies syphilit.*, Paris, 1801, p. 7) dit avoir vu des chiens affectés de gonorrhée et d'ulcères à la verge, comme aussi des étalons; mais rien ne prouvait qu'il s'agissait bien d'accidents syphilitiques. — D'après des expériences qu'il a faites, Turnbull dit que les chiens ni les lapins ne sont susceptibles d'être affectés du virus syphilitique par inoculation.

(4) De Castelnau, *Recherches sur l'inoculation*. Paris, 1841, p. 479.

(5) Communications à l'Académie des sciences et à l'Académie de médecine; voy. *Bulletin de l'Académie de médecine*. Paris, 1844, t. X, p. 212.

(6) *Archives générales de médecine*, 4^e série, t. VIII, p. 54, 1845. — Jules Davasse, *Nouvelles expériences sur l'inoculation de la syphilis aux animaux* (*Gaz. des hôpitaux*, 6 mars 1845).

(7) Ricord, Lettres XV et XVI, dans *Lettres sur la syphilis*, et *Union méd.*, 1850. — Robert de Weltz, *Deux réponses à deux lettres de M. Ricord*, etc. Paris, 1850. — Voyez en outre: *Gaz. méd.*, 1850, p. 544. — Auzias-Turenne, *ibid.*, p. 841.

observateur se fit quatre inoculations sur les bras, et il obtint des chancres qui se développèrent pendant quelques jours et furent ensuite cautérisés. L'année suivante, Diday (1) inocula également avec succès, sur l'homme, le pus provenant d'un chancre existant sur un chat. Les résultats de toutes ces inoculations furent des chancres mous et non des chancres syphilitiques. Depuis lors, plusieurs expérimentateurs ont en vain essayé l'inoculation de la syphilis aux animaux, ils ne sont jamais parvenus à déterminer chez eux que des accidents locaux. Melchior Robert, ayant entrepris des expériences à ce sujet, n'a pu obtenir de manifestations constitutionnelles. Maunoury (2), en introduisant dans le tissu cellulaire des lapins des fragments de chancres indurés enlevés à des malades, n'a réussi, comme Sigmund de Vienne et Basset (3), qu'à produire des lésions locales. Ricordi et F. Dell'Acqua, comme aussi Horand et Peuch (4) n'ont obtenu que des résultats négatifs. Cependant Ch. Legros, après quelques expériences également négatives sur des chiens et des rats, est parvenu à produire sur des cochons d'Inde des manifestations locales au point d'inoculation, et une fois des lésions générales que l'on pourrait être tenté de rattacher à la syphilis.

Un cobaye reçut sous la peau d'une cuisse un fragment de chancre induré, le 1^{er} novembre 1867; il présenta, quinze jours plus tard, au niveau du point inoculé, un ulcère qui se couvrit bientôt d'une couche sèche, grisâtre, et s'étendit peu à peu. Le 7 décembre, cet animal, présenté à



FIG. 12. — Epididymite consécutive à l'inoculation d'un chancre syphilitique chez un cobaye. Cette figure représente le testicule tout entier.

la Société de biologie, portait un ulcère à base indurée, de l'étendue d'une pièce de deux francs, recouvert d'une croûte noire et sèche; quelques-unes des glandes lymphatiques de l'aîne étaient tuméfiées et indurées. Dans le courant de janvier, le chancre commence à se cicatriser, mais en même temps l'animal s'affaiblit et maigrit, ses poils tombent, ses pattes sont affectées de petits ulcères superficiels assez analogues aux érosions qui succèdent aux bulles de pemphigus; les régions des aines sont le siège d'ulcères multiples, de ganglions indurés et de tubercules cutanés. Le 17 avril 1868, cet animal meurt à la suite d'un dépérissement progressif, et m'est confié pour en faire l'autopsie. La plupart des glandes lymphatiques des aines, celles qui entourent le tronc cœliaque, les ganglions de la partie postérieure du cou et des régions sous-maxillaire et axillaires sont tuméfiés et indurés. Toutes ces glandes présentent une abondante prolifération des éléments conjonctifs. Il existe dans les couches profondes du derme, au niveau des flancs et au voisinage de l'anus, trois petites tumeurs arrondies, grisâtres, ramollies à leur centre et d'une grande ressemblance avec les tumeurs gommeuses cutanées de l'homme. L'un des épидидymes est en outre le siège

(1) *Gaz. méd. de Paris*, 1851, p. 809.

(2) *Gazette hebdomadaire*, 1855, p. 548.

(3) *Voy. Rollet, Recherches sur la syphilis*, p. 41, 1861.

(4) *Rech. expér. pour servir à l'hist. des mal. vén. chez les animaux* (Voy. *Arch. gén. de méd.*, juillet 1873, p. 92).

d'une tumeur arrondie, ferme, jaunâtre, falciforme, du volume d'un gros pois (voy. fig. 12). Le foie est volumineux, cicatrisé à sa surface et infiltré de petites tumeurs jaunâtres, situées à la périphérie des lobules et formées de noyaux ronds et de cellules embryonnaires (1). Avec des lésions analogues, sinon semblables, à celles de la syphilis humaine, ce fait présente assez bien, à part sa marche rapide, la succession des accidents propres à cette maladie, et cependant il ne prouve pas d'une façon absolue que la syphilis puisse être transmise au cochon d'Inde. En effet, pour qui connaît la tendance de cet animal à faire des néoplasies sous l'influence des plus légères irritations, une contre-épreuve serait absolument nécessaire pour entraîner la conviction. Deux faits de Massenger-Bradley (2), dans lesquels il s'agit d'accidents de syphilis constitutionnelle transmis par inoculations syphilitiques pratiquées une fois à un jeune cochon, une autre fois à un chat, sont passibles de la même objection. Dans d'autres cas, ce même expérimentateur, inoculant toujours du pus syphilitique, n'aurait eu que des chancres mous, ou même de simples abcès.

Il y a quelques années, la question de la syphilis animale fut agitée devant l'Académie de médecine. Le docteur Vernois (3) cita un fait tendant à établir la transmission de la syphilis humaine aux animaux. Un chat qui avait l'habitude de manger de la charpie imprégnée des matières sanieuses et purulentes des chancres, des plaques muqueuses et des ulcères vénériens provenant des malades de l'hôpital du Midi, succomba à une cachexie syphilitique, après avoir longtemps présenté sur les lèvres et dans la gueule des ulcérations caractéristiques. On découvrit à l'autopsie plusieurs os atteints de périostoses, d'exostoses et de caries. Mais ce fait n'est pas seulement unique, il n'est pas tout à fait irréprochable, ce que n'ont pas manqué de faire ressortir MM. Ricord et Velpeau (4).

M. Depaul (5) annonça qu'il avait vu des cas de transmission syphilitique de l'homme au singe, et même à d'autres espèces animales. D'un autre côté on aurait observé chez des singes du Jardin zoologique de Manchester une affection contagieuse des parties génitales; mais les ulcères et autres lésions attribués dans ce cas à la syphilis peuvent bien avoir une tout autre origine, comme par exemple les mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles se trouvaient placés ces animaux. Ainsi l'observation, pas plus que l'expérimentation, ne prouve d'une façon certaine l'existence de la syphilis constitutionnelle chez les animaux. Ajoutons que la transmission du chancre mou à l'espèce animale n'est pas mieux démontrée, car si l'on a pu déterminer par l'inoculation du chancre mou des lésions locales ulcéreuses, il faut dire aussi qu'on est parvenu à produire des lésions analogues ou semblables à l'aide d'un pus non spécifique. En effet, Lichtenstein (6) affirme que la lymphé prise

(1) Lancereaux, *Traité sur la syphilis* (traduction anglaise, par G. Withley), t. II, p. 370, London, 1870.

(2) Massenger-Bradley, *Inocul. du pus syphilit. à des animaux*, *British med. Journ.*, 1871.

(3) *Voy. Bulletin de l'Académie de médecine*, 13 septembre 1864.

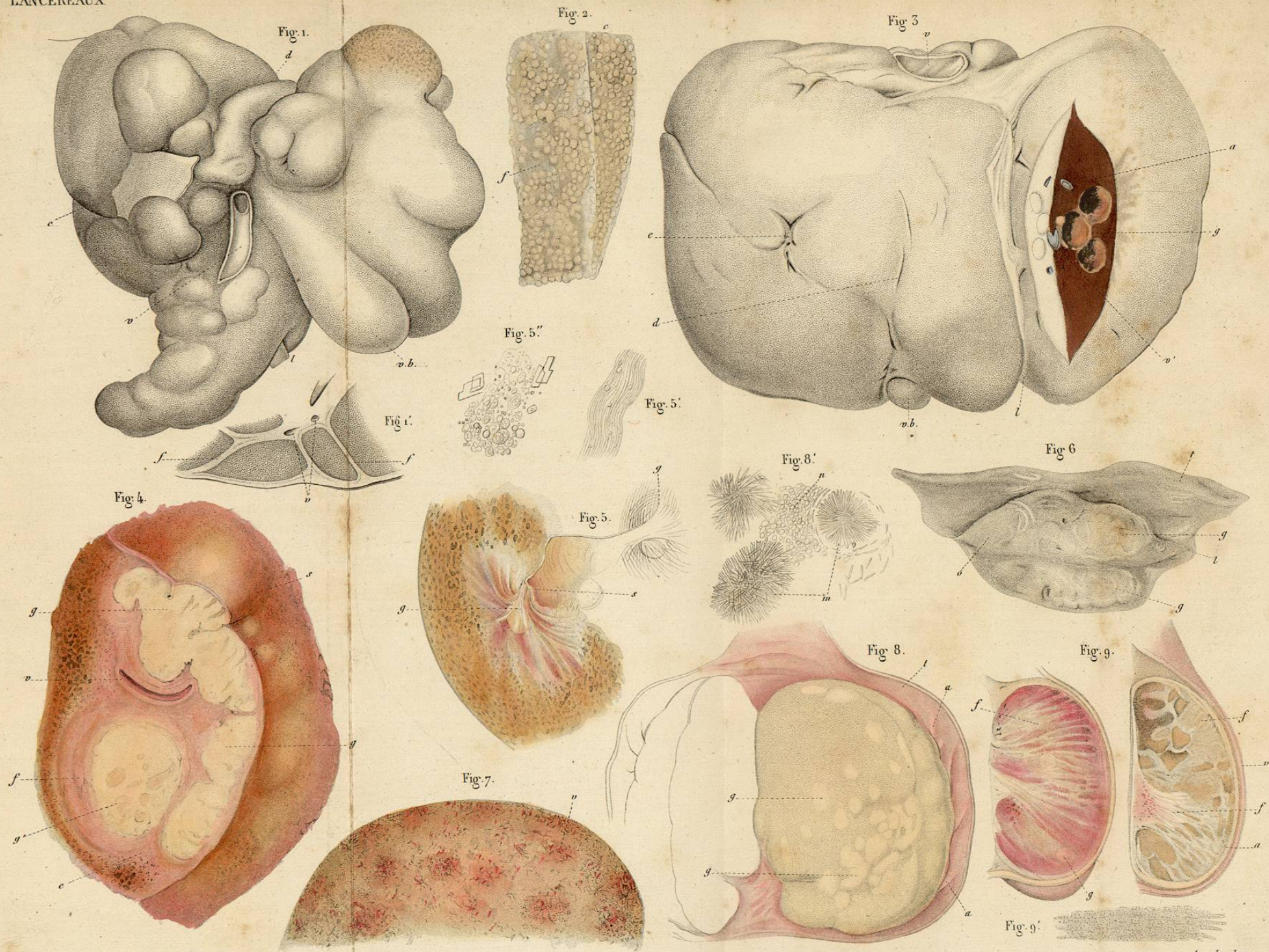
(4) *Transmission de la syphilis de l'homme aux animaux*. (*Bullet. de l'Acad. de médecine*, séance du 20 septembre 1864).

(5) Depaul, *Gaz. méd.*, 443, 1867.

(6) *Journal de Hufeland*.

dans les pustules produites par les frictions avec le tartre stibié est inoculable, et le docteur A. Renzi prétend être parvenu à inoculer l'ecthyma simple et le pus provenant de piqûres de sangsues. Après ces expériences, on se demande si un pus quelconque ne pourrait produire les mêmes effets, et il est permis de conserver des doutes sur la réalité de la transmission du chancre mou de l'homme aux animaux. Toutefois, si le procès n'est entièrement jugé pour aucune de ces maladies, on ne peut contester que l'animal ne soit un terrain fort peu approprié au développement de la syphilis; et si tant est que cette maladie puisse germer dans son organisme, elle ne tarde pas à s'éteindre sur place. La vraie syphilis, celle dont nous venons de parcourir toutes les phases, est donc, en définitive, le triste apanage de l'humanité.

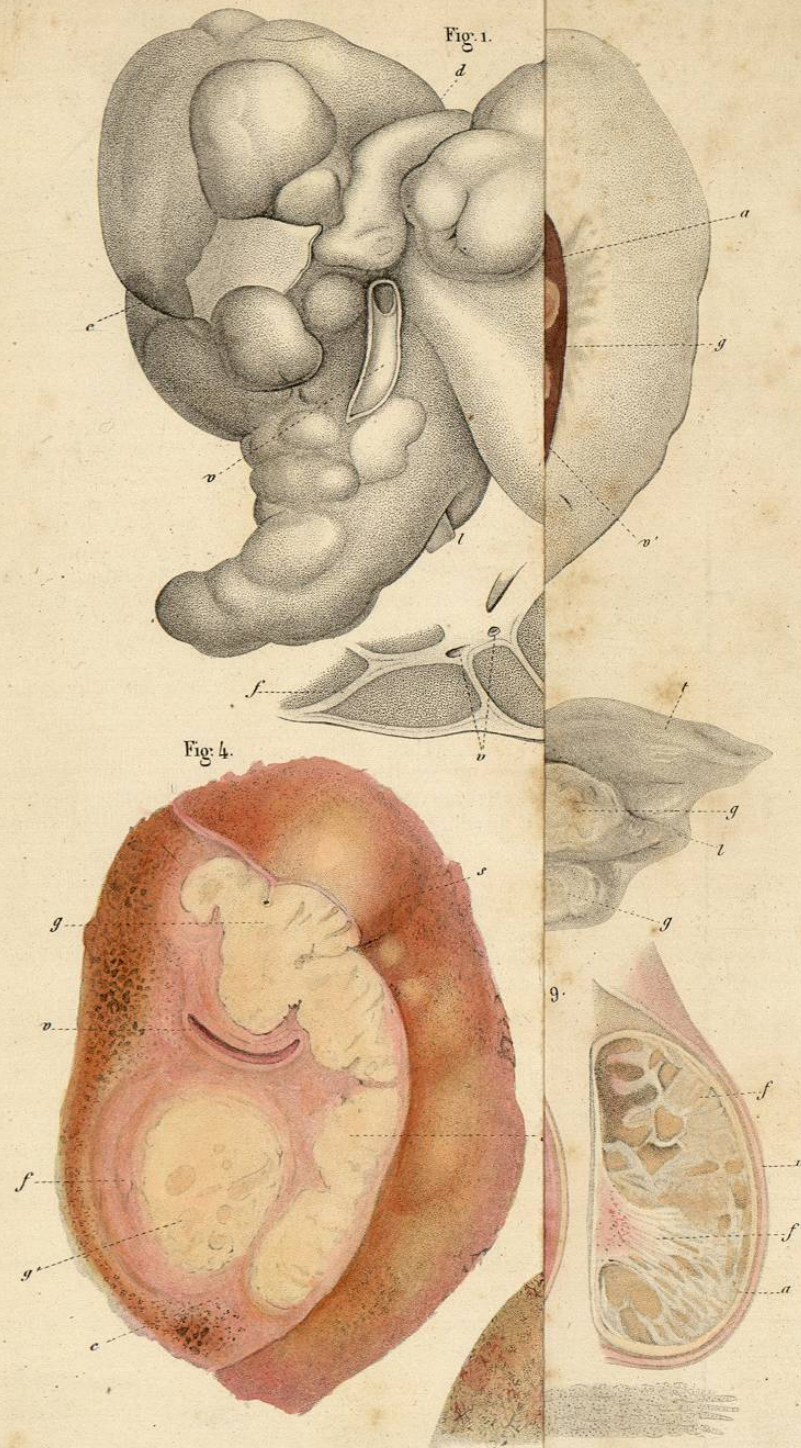
FIN



P. Lacherbauer ad nat. pinx. t.

Anodoucho sc.

Lesions du Foie, des Testicules, de l'Ovaire et du Rein.



P. Lacherbauer ad nat. pinx. t.

Anodouche sc.

EXPLICATION DES PLANCHES

Planche I.

FIG. 1. — Hépatite syphilitique diffuse (cirrhose syphilitique), un tiers de la grandeur naturelle. Le foie, vu par sa face concave, est considérablement déformé. — *a*, bord droit; *vb*, vésicule biliaire; *l*, ligament suspenseur; *v*, veine porte; *c*, dépression cicatricielle. Ces dépressions, très-marquées à la surface convexe, sont le siège de lames membraneuses qui font adhérer le foie avec le diaphragme. (Obs. XXIX, p. 330.)

FIG. 1'. — Section du même organe. *ff*, cloisons fibreuses épaissies, principal siège de l'altération; *v*, vaisseaux.

FIG. 2. — Hépatite alcoolique diffuse (cirrhose alcoolique). *f*, surface convexe, *c*, surface de section. Tout ce qui est lisse et grisâtre représente le tissu fibreux épaissi; les grains jaunâtres sont les acini altérés rendus saillants par suite de la rétraction du tissu connectif de nouvelle formation. (Voyez l'observation dans *Gaz. hebdom.*, 1864, n° 33, p. 548.)

FIG. 3. — Tumeurs gommeuses et cicatrices syphilitiques du foie (hépatite gommeuse). *v*, veine cave; *vb*, vésicule biliaire; *l*, ligament suspenseur; *c*, cicatrice étoilée; *d*, cicatrice allongée; *a*, coupe destinée à montrer en *g* trois tumeurs gommeuses de consistance caséuse; *v'*, vaisseau. Moitié de la grandeur naturelle. (Obs. XXX, p. 341.)

FIG. 4. — Portion de foie envahie par des dépôts gommeux multiples; *v*, vaisseau; *s*, surface convexe; *c*, parenchyme hépatique; *g g*, dépôt gommeux; *g'*, dépression, sorte de petite excavation dans l'épaisseur de ces dépôts; *f*, tissu fibreux circonscrivant ces dépôts et leur formant une sorte de zone qui persiste après la résorption et plus tard constitue la cicatrice. (Obs. XXXI, p. 346.)

FIG. 5. — Petit fragment d'un foie très-volumineux par suite de dégénérescence amyloïde et grasseuse. Des gommages multiples *g g* s'observent à sa surface. Toutes ces productions sont enveloppées d'un tissu fibreux qui par une sorte de petit tendon va adhérer au diaphragme. (Obs. XXV, p. 272.)

FIG. 5'. — Fibres de tissu conjonctif, et noyaux provenant des couches périphériques des précédentes tumeurs.

FIG. 5''. — Noyaux arrondis, globules gras et cristaux de cholestérine venant de la partie centrale de ces mêmes tumeurs.

FIG. 6. — Cette figure, que nous devons à l'obligeance du professeur Richet, représente un ovaire altéré par la syphilis: *t*, trompe d'Eustache; *o*, ovaire incisé en deux moitiés; *l*, ligament de l'ovaire; *g*, dépôt gommeux.